

Commission de Suivi de Site (CSS) Eurengo et CAPL commune de Sorgues réunion du 20 novembre 2015

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 29 OCTOBRE 2015

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

•	PREFET DU VAUCLUSE	
•	PREFET DU GARD	
• SARACCO Isabelle	DREAL	Présente
•	SIDPC 84	
•	DDT 84	
•	DIRECCTE 84	
• HACHE Sylvie	DDPP 84	Présente

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

• LAPORTE Jean-François	COMMUNE DE SORGUES	Présent
• HEBRARD Joris	COMMUNE DU PONTET	Présent
• REZOUALI Chantal	COMMUNE D'AVIGNON	
• DENIS Huguette	COMMUNE DE SAUVETERRE	Présente
• BONIFAY Jean-Pierre	COMMUNE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	
• GRAU Jacques	CCPRO	Présent
• HEBRARD Joris	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	Présent

Suppléants

• DESFOUR Dominique	COMMUNE DE SORGUES	
• COSTA Jean-Louis	COMMUNE DU PONTET	
• BLUY Jean-Marc	COMMUNE D'AVIGNON	
• BESSON Serge	COMMUNE DE SAUVETERRE	
• ZANIRATO François	COMMUNE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	
• ROCA Emmanuelle	CCPRO	
• RIEUX Michèle	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	

COLLÈGE « RIVERAINS »

Titulaires

• BONNEAU Jean-Paul	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présent
• SICAUD-MORVAN Josette	UFC QUE CHOISIR	
• DUPUY Pascal	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DE SORGUES	
• JOLY Christian	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE	Excusé
• FOUREL Sophie	RIVERAINS COMMUNE DE SAUVETERRE	
• GUIN Malika	RIVERAINS COMMUNE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	
• RENAUX Pascal	SEPR	
• DALL'ORSO Carole	SKPRF	

Suppléants

• BERNARD Nicole	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
• SAMBUCINI Mireille	UFC QUE CHOISIR	

• VITALE Stéphane	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DE SORGUES	
• DAVID Jacques	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE	Excusé
• DUFFAU Jacques	RIVERAINS COMMUNE DE SAUVETERRE	
• RATEAU Gérard	RIVERAINS COMMUNE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	
• CHEVANCE Estelle	SEPR	
• CHAUVEAU Olivier	SKPRF	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

• BORIE Jean-Luc	EURENCO	Présent
• GREHL Laure	CAPL	Excusée

Suppléants

• AUFORT Philippe	EURENCO	Présent
• GASSER Aline	CAPL	

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaires

• LELORRAIN	SALARIÉ EURENCO	Présent
• NURY Philippe	SALARIÉ CAPL	Présent

Suppléants

• CANIVENC	SALARIÉ EURENCO	
• DUMAS Laurent	SALARIÉ CAPL	

PERSONNES QUALIFIÉES

• SACHER Michel	CYPRES	Présent
• PAILLOUX	SDIS	Présent
• BANCAL Laurence	DASEN 84	Présente

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

• BARRERA Patrice	COMMUNE DE SORGUES – RESP. RISQUES MAJEURS	Présent
• SAMBUCHI	COMMUNE DE SORGUES – DIRECTEUR S.T	Présent

COLLÈGE « RIVERAINS »

• BAEUR Christian	SEPR	Présent
-------------------	------	---------

COLLÈGE « EXPLOITANT »

• VAISSIERE Marie	CAPL	Présente
-------------------	------	----------

COLLÈGE « SALARIÉS »

• CAPRON	SALARIÉ EURENCO	Présent
----------	-----------------	---------

La réunion débute à 9h40.

L'accueil est fait par M. Jacques Grau, président de la C.S.S.

Un tour de table de présentation est effectué.

Le quorum est vérifié : il y a 16 présents sur 29 personnes ou structures nommées dans l'arrêté préfectoral : la commission peut valablement délibérer.

M. Sacher, secrétaire, précise que l'arrêté préfectoral a été modifié. Sauf pour le collège Administrations, les membres sont désignés nominativement. Si des changements surviennent, il y a lieu d'informer la DDPP (Mme Hache).

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

- *Questions diverses*

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS ET DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ POUR CAPL

Un diaporama est présenté par Mme Vaissière (CAPL) - voir **annexe**

*Une question est posée par M. Barrera à propos des poteaux d'incendie hors service.
Mme Vaissière répond que la réparation est en cours.*

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS ET DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ POUR EURENCO

Un diaporama est présenté par M. Aafort (Eurenco) - voir **annexe**

Précisions : le site fabrique d'une part des explosifs (mais pas d'objets finis) et d'autre part un additif pour le gazole (leader mondial avec environ 35% du marché - livraison par wagons ou camion citernes)

QUESTIONS ET REMARQUES

De FNE :

- ✓ Pourquoi l'État est-il obligé de faire des mises en demeure pour que les correctifs soient mis en œuvre ?
- ✓ Quel crédit accorder aux nouvelles barrières hydrauliques pour les pollutions historiques ?
- ✓ Les autorisations de brûlages sont contraires au règlement départemental
- ✓ Le dernier projet (PHENIX) n'est pas encore mis en œuvre : pourquoi l'exploitant n'utilise pas les dernières techniques disponibles ?

Réponses de M. Borie :

- ✓ Les mises en demeure correspondent le plus souvent à des dépassements de délais. Elles ont pour objectif d'encadrer la mise en place du respect des évolutions réglementaires. Le site était voué à la fermeture, mais aujourd'hui, il faut se féliciter des investissements : l'activité a repris. L'amélioration continue est l'objectif ; le travail est sous contrôle de la DRÉAL.
- ✓ La pollution hydraulique est maîtrisée aujourd'hui à l'aide des barrières. Elles ont également pour objectif d'éviter une augmentation de la pollution lors de l'excavation des pollutions historiques.
- ✓ Le brûlage à l'air libre est la meilleure technique disponible pour éliminer les produits pyrotechniques. Une action est menée pour diminuer les quantités à traiter.
La DRÉAL précise que l'arrêté ministériel du 2 février 1998 indique que pour éliminer les produits pyrotechniques, le brûlage à l'air libre est la meilleure technique disponible.

De FNE :

Il faut que les arrêtés préfectoraux (AP) soient respectés, mais les difficultés sont comprises.

M. Borie :

- ✓ Les AP sont respectés ; les mises en demeure sont souvent liées à l'évolution de la réglementation.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR CHACUN DES SITES.

Mme Saracco présente un diaporama - voir **annexe**

Glossaire pour le diaporama :

- ✓ GRV = grand récipient vrac
- ✓ BSDD= bordereau de suivi de déchets dangereux
- ✓ GEREP = déclaration annuelle des déchets polluants
- ✓ DCE/DCM = dichloroéthane / dichlorométhane
- ✓ PMII = plan de modernisation des installations industrielles

Mme Saracco ajoute un point sur la nouvelle ordonnance PPRT, sortie le 22 octobre 2015, qui modifie le code de l'environnement. Elle s'applique sans délai aux PPRT en cours :

- ✓ Pour les travaux de protection des logements, les délais sont allongés jusqu'au 01/01/2021 pour CAPL et jusqu'au 13/12/2021 pour EURENCO,
- ✓ Pour les zones de délaissement, les délais sont allongés jusqu'au 23/10/2021 pour EURENCO,
- ✓ Si une révision de PPRT intervient, la procédure est simplifiée lorsque la portée des mesures qu'elle prévoit est la réduction des contraintes.

QUESTIONS DIVERSES

CAMPAGNE D'INFORMATION DU PUBLIC

M. Sacher présente la plaquette qui est finalisée et va être distribuée au public.

EXERCICE PPI CAPL

L'exercice prévu début décembre a été reporté par la préfecture à une date ultérieure.

Mme BANCAL (éducation nationale) souhaite recevoir des plaquettes pour communiquer aux établissements scolaires.

Sur le report du PPI, le DASEN (directeur académique de services de l'éducation nationale) souhaite que tous les établissements scolaires du périmètre de risque soient concernés.

M. BARRERA : l'entreprise SOPREMA souhaite être informée des « bruits » provenant d'Eurengo (sirène et tirs).

M. Borie précise la procédure de tir : une sirène (différente de la sirène Seveso) est déclenchée avant le tir et une autre après le tir. Eurengo va rencontrer SOPREMA rapidement pour fournir des explications, comme cela a été fait pour SEPR, SMURFIT et d'autres entreprises.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h30.

Le Président de la CSS

Jacques GRAU
Communauté de Communes
des pays du Rhône et de l'Ouvèze



COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

- PRESENTATION DE LA CAPL
- ACTIVITE DU SITE DE SORGUES
- BILAN ANNUEL 2014/2015



Le 20 novembre 2015

→ PRESENTATION DE LA CAPL

PRESENTATION DE LA CAPL

Raison sociale : Coopérative Agricole d'approvisionnement et de collecte

Activité : Distribution de produits agricoles et collecte de céréales

Date de création : 1884

CA 2014 : 71 470 865 €

Nombre d'adhérents actifs : 12 000

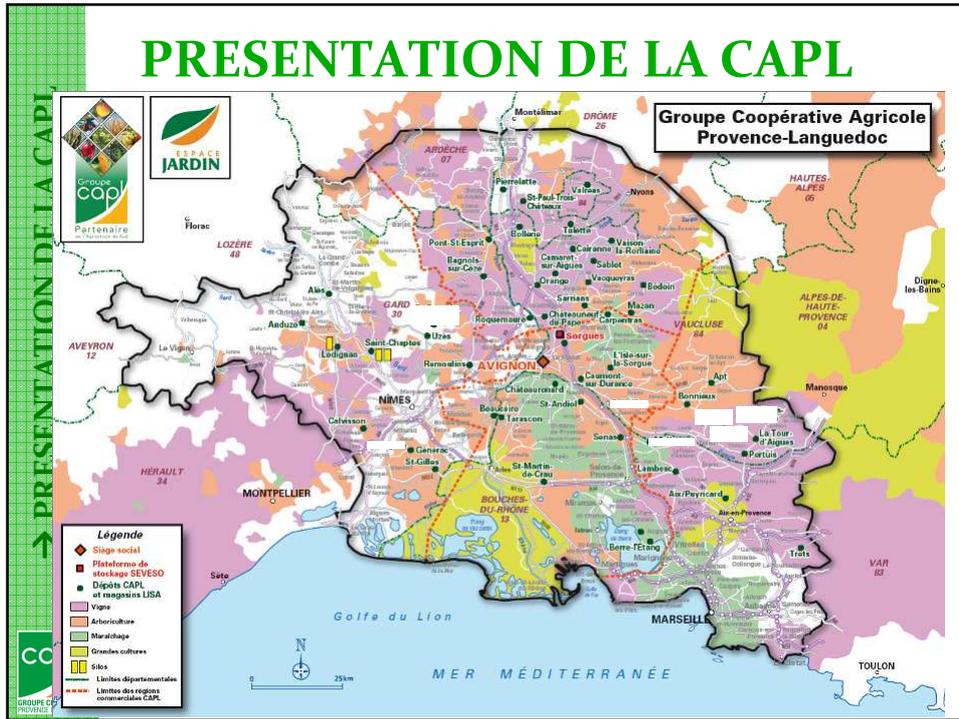
Répartition géographique : Vaucluse, Gard, Drôme, Bouches du Rhône

Nombre de sites : 47 dont un magasin central situé à Sorgues

Nombre de Salariés : 294



PRESENTATION DE LA CAPL



SITE DE SORGUES

Plateforme de stockage de Sorgues :





SITE DE SORGUES

Nature des produits stockés :

- **Produits phytosanitaires** (Herbicides, fongicides, insecticides)
- **Engrais**
- **Supports de culture** (tourbes et terreaux)
- **Aliments pour le bétail**
- **Accessoires utilisés par la profession** (Films plastiques, palissage, outils, vêtements)
- **Gaz** en bouteilles



SITE DE SORGUES

Les risques :

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place sur Sorgues a permis, après l'identification des accidents majeurs susceptibles de se produire sur le site, de mettre en place les moyens nécessaires afin de les prévenir .

LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ⤷ Emissions de fumées toxiques suite à un incendie
- ⤷ Pollution environnementale par des effluents liquides

PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ⤷ Maîtrise des effluents
- ⤷ Protection incendie des bâtiments
- ⤷ P.O.I, P.P.I
- ⤷ Gestion des stockages

BILAN ANNUEL

Article D.125-34 du Code de l'Environnement

- I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT
- II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
- III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE
- IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET
- V. PROJET

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Années 2014/2015

ACTIONS	COUT HT Année 2014	COUT HT 2015 en cours
Formation du personnel, exercices incendie	7 388 €	4 000 €
Contrôle et maintenance de la détection et de l'extinction automatique	38 809 €	41 681 €
Vérification et maintenance des équipements	12 718 €	8 362 €
Entretien zones extérieures du site	1 039 €	11 668 €
Contrôle et maintenance des réseaux d'eaux	5 829 €	4 388 €
Contrôle et surveillance du site	21 568 €	20 251 €
Travaux pour EDD et protection contre la foudre	143 046 €	10 804 €

C'est un total d'environ 230 000 euros qui a été consacré pour la prévention des risques sur le site de SORGUES en 2014.

II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 16 janvier 2015
Revue de Direction le 02 février 2015

Points forts

- Respect des quantités autorisées de produits présents sur le site,
- Les contrôles périodiques internes et externes des installations et des équipements ont été réalisés,
- Le personnel CAPL connaît les catégories de produits stockés dans chaque bâtiment, même ceux dans lesquels ils ne travaillent pas,
- Le personnel CAPL connaît et respecte les procédures de gestion des déchets,
- Le personnel CAPL sait comment réagir en cas d'incident et connaît le P.O.I et le P.P.I.,
- La politique de prévention des accidents majeurs est affichée dans chaque bâtiment et,
- Le plan d'action 2014 a été respecté.



II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 16 janvier 2015
Revue de Direction le 02 février 2015

Points faibles

- D'une manière générale, les salariés du site de Sorgues ne pensent pas à remplir les fiches de non-conformité,
- Un adjoint manque de pratique pour intervenir en urgence sur les installations incendie des bâtiments le concernant.
- Le dernier salarié entré ne connaît pas encore bien la localisation des produits dangereux sur le site et n'a pas le réflex d'utiliser des EPI en cas d'épandage.



II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 16 janvier 2015
Revue de Direction le 02 février 2015

PLAN D'ACTION POUR L'ANNEE 2015

- Faire une note pour rappeler aux salariés l'utilité des fiche de non-conformité.
- Reformer le nouveau salarié à la sécurité. *Les salariés étant en poste depuis peu, ils n'ont pas encore eu le temps de tout assimiler.*
- Entraîner l'adjoint à intervenir rapidement sur les installations incendie des bâtiments le concernant.



III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Aucun accident majeur n'a été recensé sur le site en 2014.

Les quelques incidents qui se sont produits sur le site de SORGUES en 2014 concernent des problèmes d'emballage.

EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI le 28 octobre 2014.

Lieu : Garage



Exercice POI 2014 - CAPL Sorgues

Thème : Départ de feu dans la pièce centrale du garage,
1 disparu et 1 blessé.



III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI du 28 octobre 2014.



Points positifs :

- Bonne réaction du personnel des autres bâtiments suite à l'alarme sonore de leur centrale,
- Réaction de la télésurveillance moins d'une minute après le déclenchement,
- Alerte bien réalisée,
- Evacuation rapide de l'ensemble du personnel du site
- Personnel CAPL bien identifiable par les services de secours,
- Informations données aux pompiers efficaces et précises (présentation de plans, position des victimes,..),
- Binôme CAPL/pompiers efficace,
- Exercice très intéressant.



III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI du 28 octobre 2014.



Points à améliorer :

- Les responsables des différents services ne sont pas venus d'eux mêmes donner le nombre de personnes présentes / blessées / disparues
- Le POI ne prévoit pas de couper le courant du bâtiment sinistré,
- Véhicules (du garage) garés contre le bâtiment et impossibles à déplacer pour faire de la place au camion de pompier (les clés sont dans le garage),
- Sur les commandes des trappes de désenfumage du garage, l'indication des trappes actionnées dans le bâtiment n'est plus clairement lisible.
- En l'absence du responsable, aucun salarié formé au port des ARI n'a pris l'initiative de capeler pour rechercher les victimes ou combattre l'incendie,
- Accès du garage compliqué : pas de double de la clé d'un bureau, clé issue de secours différente des autres du site, et issues de secours qui se referment automatiquement,



IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

Article 1 de l'arrêté préfectoral n° SI-2009-01-30-0140-PREF du 30 janvier 2009 donnant acte de l'étude de dangers et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations de la CAPL à Sorgues.

Arrêté préfectoral du 29 juillet 2015 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 737 du 6 avril 2000 autorisant la CAPL à exploiter un entrepôt de produits phytosanitaires et d'engrais sur la commune de SORGUES.
Cet arrêté a été délivré suite au dépôt d'un dossier de notification déposé le 19 décembre 2014 et à la déclaration d'antériorité concernant la nomenclature SEVESO 3 déposée le 30 avril 2015.

Remarque : les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°737 du 6 avril 2000 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires des 12 avril 2006 et 6 décembre 2010, et les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°140 du 30 janvier 2009 (hormis l'article 1 relatif à la constitution de l'étude des dangers) ont été abrogés et remplacés par les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.



V. PROJET

Pas de projet pour l'année 2016



Sorgues

CSS EURENCO

20 Novembre 2015

UNIQUE KNOW-HOW



MULTIFACETED RANGE

1- BILAN DES ACTIVITES DU SITE

2- BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE

3- ACCIDENTS ET INCIDENTS

4- EVOLUTIONS PREVUES

- **Le site présente deux activités principales:**
 - Fabrication d'explosifs:
 - Activité en légère amélioration, mais déficitaire



- Fabrication d'un additif pour le gasoil:
 - ↳ Activité stable, dont EURENCO est le leader mondial avec l'usine de Sorgues



- **Arrêté Préfectoral complémentaire du 05 août 2015:**

Rénovation de l'atelier 320

L'atelier 320, de synthèse d'explosifs à usage militaire et d'explosifs destinés à la fabrication d'amorces pour cartouches, a été rénové:

- Modification de l'appareillage pour réduire les interventions manuelles et intégrer le séchage final du produit,
- Mise en place d'une conduite à distance,
- Neutralisation des effluents aqueux en sortie d'atelier.

Démarrage prévu début 2016



AUTRES INVESTISSEMENTS

- Mise à hauteur du réseau de collecte des eaux du secteur nord du site, dans le cadre de la levée d'une mise en demeure d'échéance 2016.
Sur 2015, remplacement d'un groupe froid fonctionnant en eau perdue par un groupe aéroréfrigéré (150 k€).
- Mise à hauteur de la rétention des stockages du secteur additif (1 M€).
Les travaux ont permis la levée de la mise en demeure sur ce sujet.

- **Sûreté: la sûreté des installations vis-à-vis des actes de malveillance a fait l'objet d'une inspection en juin, en présence de représentants de la préfecture.**
- **Sûreté des dépôts d'explosifs: la mise à hauteur sûreté des installations est finalisée: (1 M€ investi sur trois ans). La mise en demeure associée est levée.**

- **TRAITEMENT DES LAGUNES**
- **Etude de faisabilité de traitement des sédiments par différentes voies : extraction de sédiments réalisée, consultation en cours pour réalisation des essais sur 2016 (500k€/an)**
- **Renforcement des barrières hydrauliques pour préparation de la phase d'extraction des sédiments: ajout de deux nouveaux puits de confinement (300 k€)**

AUTRES

- Exercice POI: quelques points d'amélioration identifiés, dont plan ETARE mis à jour depuis l'exercice 2014
- Mise à jour du PPI (en cours de consultation)

- **Plainte:**
 - En 2014 , plainte des producteurs de Châteauneuf du Pape sur les activités de brûlage du site: le brûlage se fait à l'air libre, pour les déchets souillés d'explosifs.
 - Une action de réduction des quantités de déchets à détruire a été mise en place: Lavage et recyclage des conteneurs de récupération des solvants souillés, dans le respect des règles de compatibilité des produits. Objectif de réduction: 60%.
- **Moyens de maîtrise des risques (scénario impactant l'extérieur du site):**
 - Suite à retour d'expérience 2014, les capteurs de température assurant la sécurité des transfert de l'additif pour le gasoil ont été repositionnées au niveau du corps des pompes de transfert.
- **PMII (plan de modernisation des installations industrielles):**
 - Réalisation d'un diagnostic des éléments de type racks, cuves, tuyauteries, rétentions .
- **Formation:**
 - Réalisation de formations des encadrants et personnels du secteur pyrotechnique.

ACCIDENTS

- Accidentologie essentiellement liée aux déplacements sur site et aux manutentions.
- Un important programme de mobilisation sécurité est en cours pour améliorer nos résultats par une prise de conscience des risques au quotidien (déplacements, ...) et une révision des analyses de risques.

INCIDENTS 2015

- Gravité G0 (échelle G0 à G4)
- Dégagement de fumée sur une armoire électrique: pas de dégâts
- Epanchage de 30 l de toluène suite au renversement d'un conteneur de 1 m³ lors d'un transfert: les terres souillées ont été récupérées pour destruction
- Fuite d'acide nitrique au refoulement d'une pompe: joint défectueux (quelques litres)

- Gravité G1 (échelle G0 à G4):
- **Projection d'acide et « coup de fusil » lors d'une opération d'études au laboratoire, avec mise en œuvre de quelques grammes de produit: pas de dégâts matériels, une personne légèrement touchée. Les précautions de mise en œuvre des études ont été améliorées.**
- **Prise en feu d'un calorifuge suite à une fuite d'huile caloporteuse: les dégâts ont été limités au calorifuge, un remplacement des éléments de tuyauterie défectueux a été effectué.**

- Mise en place d'une installation de neutralisation des rejets aqueux du site, pour garantir un pH entre 5 et 8,5 quelles que soient les conditions d'exploitation (échéance 2017)
- Mise en place de la convention de délaissement dans le cadre du PPRt (première rencontre programmée avec la mairie fin novembre)

- **PROJET PRINCIPAL: Installation de synthèse et finition d'hexogène**

Cet investissement, à l'étude depuis plusieurs années, est en cours de réévaluation économique:

- Révision du projet pour ajuster la capacité à installer au juste besoin et rentrer dans le budget cible (restent à engager plusieurs dizaines de M€)
- à date, pas de décision ferme de réalisation, décision de l'actionnaire attendue pour T4/2015 – T1/2016

L'investissement a pour objet de:

- réduire l'impact environnemental des installations concernées, en les plaçant au niveau des meilleures techniques actuellement disponibles (effluents liquides et gazeux, consommation d'eau).
- d'éliminer le risque lié à la suppression sur le bâti des sociétés Smurfit Kappa et SEPR (avec la mise en œuvre complémentaire de mesures organisationnelles).
- d'améliorer la qualité des produits fabriqués.
 - d'améliorer la performance économique de nos activités

CSS CAPL EURENCO Sorgues

DREAL PACA

Unité territoriale de Vaucluse

20 novembre 2015



Ordre du jour

■ CAPL

- Arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2015
- Inspection du 10 novembre 2015

■ EURENCO

- Arrêté préfectoral complémentaire du 5 août 2015
- Inspections des 2 février, 14 avril et 9 octobre 2015

CAPL

AP complémentaire du 29/07/2015

- Diversification des stockages
 - Nouveaux produits : bouteilles en verre vides, cartons, bouteilles de gaz divers
 - Variabilité saisonnière de certains stockages
 - Pas d'augmentation des quantités autorisées ou déclarées, pas de nouveau produit soumis à la réglementation ICPE
- Récupération des Produits Phytosanitaires Non Utilisés auprès de ses adhérents pour envoi en traitement (transit de déchets dangereux au seuil de la déclaration)
- Prise en compte des évolutions de nomenclature dues à la directive SEVESO 3
- Refonte de l'arrêté pour intégrer toutes les modifications dans un arrêté unique

CAPL

Visite d'inspection du 10/11/2015

- **Objet de la visite**
 - **Renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance (conjointe avec les forces de l'ordre)**
 - **Suites des inspections précédentes**
 - **Système de recensement des produits présents sur le site**
- **Pas de fiche d'écart**
- **Remarque**
 - Une porte coupe-feu laisse un jour important sous la partie basse.

EURENCO

AP complémentaire du 05/08/2015

- Rénovation du secteur 320 : atelier de fabrication et de conditionnement de plusieurs types d'explosifs granulaires (ONTA, TNR et DNB), sans augmentation de la capacité de production
- Amélioration de la qualité du produit et de la sécurité des travailleurs
- Rejets atmosphériques
 - NOx : un procédé plus performant que les colonnes à eau actuelles devra être mis en place d'ici le 1^{er} septembre 2016
 - Poussières : le conditionnement de la seule matière première qui en émettait a été modifié pour que le dispositif de chargement puisse être fermé
- L'eau
 - Consommation : elle passe de 980 à 365 m³/j
 - Rejets : ils sont envoyés vers le rejet général de l'usine, et passent de 340 à 81 m³/j (rejet usine : 16 000 m³/j)
 - Etude technico-économique d'ici 2 ans relative au traitement des rejets aqueux de ce secteur (notamment DCO et azote)
- Risques pyrotechnique et chimique
 - La charge diminue par rapport à ce qui existait, donc les zones d'effet pyrotechniques diminuent aussi.
 - Les scénarios de dispersion toxique sont les mêmes, si ce n'est que la citerne de stockage d'acide nitrique concentré fait 20 m³ au lieu de 40 m³

EURENCO

Visite d'inspection du 02/02/2015

- Objets de la visite :
 - **Gestion des déchets pyrotechniques.**
 - **Suites données aux derniers incidents survenus sur le site**
- Pas de fiche d'écart.
- Remarques :
 1. Réflexion en cours pour réutiliser les GRV souillés à l'explosif plusieurs fois.
 2. Tri des déchets à améliorer devant le bâtiment Base-Bleed
 3. Incident du 19/09/2014 : indiquer la solution mise en place suite au dysfonctionnement de pompe, et si d'autres pompes peuvent être concernées
 4. Incident du 13/11/2014: pas de rapport d'incident
 5. Fiche de déclaration d'accident : pas suffisamment de place pour décrire l'accident

→ Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

EURENCO

Visite d'inspection du 14/04/2015

- Objets de la visite :
 - **Installations de combustion.**
 - **Réduction des émissions industrielles de substances toxiques dans l'air**
- Une fiche d'écart
 1. La chaudière secours ne doit pas pouvoir fonctionner en même temps que la chaudière principale : **réponse satisfaisante**
- Remarques :
 1. Il faut pouvoir identifier la chaudière gaz et la chaudière biomasse dans le livret de chaufferie qui est commun.
 2. Le récapitulatif des opérations d'élimination des déchets doit intégrer les déchets issus de la chaufferie.
 3. BSDD d'évacuation des cendres de début 2015 : l'agrément du transporteur n'est plus valable.
 4. Les bennes à déchets derrière la chaudière biomasse ne sont pas adaptées
 5. Les déclarations GEREP ne montrent pas l'efficacité des filtres à charbon installés au bâtiment 665 pour traiter notamment les rejets en DCE et DCM.

→ Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

EURENCO

Visite d'inspection du 09/10/2015

- Objets de la visite :
 - **Suites données aux arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 5 juin (rétention 351) et 4 septembre 2015 (plan de modernisation)**
 - **Plan de modernisation des installations industrielles**
- Une fiche d'écart
 1. Les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés au vieillissement et à la corrosion ne sont pas intégrées dans le système de gestion de la sécurité
- Remarques :
 1. Certains équipements sont présentés comme relevant du PMII alors qu'ils sont susceptibles de ne pas entrer dans le champ d'application
 2. Les états initiaux et les plans d'inspection des équipements relevant du PMII doivent être terminés rapidement
 3. Plan d'inspection des supports de tuyauterie non établi
 4. Erreur sur le plan d'inspection du bac T32
 5. Le dossier de suivi au titre du PMII de la rétention 351 doit être modifié pour prendre en compte les nouveaux aménagements
 6. Passage non étanche d'une tuyauterie dans un mur de sous-cuvette des réservoirs T16 à T20

→ **Les suites de cette inspection n'ont pas encore été traitées par la DREAL**

FIN

